

PREFECTURE DE LA VIENNE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2018-DCPPAT/BE-126 en date du 18 juillet 2018, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours du **lundi 20 août 2018** au **vendredi 21 septembre 2018**, dans les communes de PRESSAC et MAUPREVOIR sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur le Directeur de la SAS CENTRALE EOLIENNE DE LA BENITIERE, pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 6 éoliennes et 2 postes de livraison sur les communes de PRESSAC et de MAUPREVOIR, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale de l'état compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact et le mémoire en réponse du porteur de projet, sera déposé à la mairie de PRESSAC et de MAUPREVOIR afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture des mairies de:

PRESSAC:

du 20 août au 7 septembre et du 17 septembre au 21 septembre 2018

- lundi de 14 h à 17 h 30
- mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- mercredi de 9 h à 12 h

du 8 septembre au 16 septembre 2018

- lundi, mardi et jeudi de 14 h à 17 h 30
- mercredi de 9 h à 12 h
- vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

et MAUPREVOIR :

du 20 août au 1er septembre: - du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

du 3 septembre au 21 septembre 2018

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
- le samedi de 9 h à 12 h

Monsieur Yves BONNEAU, retraité de l'éducation nationale, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 4 janvier 2018, recevra en personne à la mairie de PRESSAC et de MAUPREVOIR les observations du public :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Pressac le lundi 20 août 2018 de 14 h à 17 h- Mauprévoir le mercredi 29 août 2018 de 14 h à 17 h- Pressac le mercredi 5 septembre 2018 de 9 h à 12 h- Mauprévoir le vendredi 14 septembre 2018 de 14 h à 17 h- Pressac le vendredi 21 septembre 2018 de 14 h à 17 h |
|---|

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur en mairie de PRESSAC, 43 rue Bois de la Jarte 86 460 Pressac, siège principal de l'enquête, ou à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr.

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 17 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et à la Mairie de PRESSAC et de MAUPREVOIR, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS CENTRALE EOLIENNE DE LA BENITIERE
1350 avenue Albert Einstien-P.A.T. bât 2-34 000 MONTPELLIER.